



Litige entre un garage et l'administration pour une carte grise

Par **nichy**, le **04/10/2011** à **11:56**

Bonjour, mon fils à acheter une moto d'occasion (50) dans un garage à st paul les dax (40) donc le garage à fait le nécessaire concernant le changement d'adresse et de nom au pres du service SIV du ministere de l'interieur car c'est fait par internet le 18/08/2011. mais depuis je n'est pas reçu la carte grise donc j'ai été voir à la sous préfecture près de chez moi à blaye (33) et la surprise il me dise qu'il n'on rien au nom de mon fils, pas de changement de nom. la sous préfecture ne veut rien faire et le garage non plus car pour lui il à fait son devoir. donc je voudrais savoir comment je peut me sortir de cette histoire car moi je suis au milieu et je n'est toujours pas de carte grise. je voudrais savoir à qui je doit m'adresser pour pouvoir obtenir cette carte. merci de votre réponse

Par **pat76**, le **06/10/2011** à **17:18**

Bonjour. Il faut envoyé une lettre recommandée avec avis de réception au garagiste en lui demandant qu'il prouve qu'il a fait les démarches nécessaires pour le changement de nom et d'adresse de la carte grise. Il a obligatoirement un reçu des services du ministère de l'intérieur si il dit avoir fait le nécessaire.

Par **nichy**, le **07/10/2011** à **10:30**

merci pour votre réponse mais le papier que vous me parlez je l'ai depuis le 18/08/2011 alors

maintenant je voudrais savoir à qui je doit m'adresser car à la sous préfecture ils veulent rien entendre
merci pour votre réponse

Par **pat76**, le **07/10/2011** à **14:09**

Bonjour
Vous envoyez un courrier recommandé avec avis de réception au ministère de l'intérieur avec une copie du reçu et vous expliquez la situation.
L'erreur vient peut être d'un service du ministère.

Par **nichy**, le **07/10/2011** à **17:40**

merci pour votre réponse alors je vais essayer